

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

ID : 077-217701226-20211213-DEL_13DEC21_02-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

Délibération n° 02

**Date de
convocation**
03.12.2021

Date d'affichage
07.12.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Décision Modificative n°2 au budget primitif 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – M. JM. GUILBOT par M. E. ALAMAMY – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX

Madame Catherine KOZAK a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-4,

VU la délibération n° 03 du 13 février 2021 portant sur le vote du Budget Primitif 2021,

VU la délibération n°04 du 17 mai 2021, portant sur le vote du Budget Supplémentaire au BP 2021,

VU la délibération n°03 du 22 novembre 2021, portant sur le vote de la Décision Modificative n°1 au BP 2021,

VU la nécessité de procéder à l'ajustement du prélèvement et du reversement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), au titre de l'exercice 2021,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que les décisions modificatives permettent en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites, soit par la réaffectation de crédits disponibles soit par l'inscription de crédits nouveaux.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires présentées ci-dessous, dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
LIBELLE DU CHAPITRE	FONCT/NATURE	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011- Charges à caractère général	01/6068	- 32 610,00	
Chapitre 014 - Atténuation de produits	01/739223	32 610,00	
Chapitre 73-Impôts et taxes	01/73223		17 438,00
Chapitre 70- Produits de services	020/7067		- 17 438,00
TOTAL		0,00	0,00

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 13 décembre 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 28

Contre : 4 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER)

Abstentions : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)